

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 28 août 2024

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 11

votants : 13

Date d'affichage de la liste des délibérations : 6 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal – POZZO Maryvonne - LEPAGE Michel – LEBLOND Christine – YBERT Valéry – LECORNU Séverine – FOSSEY Flavie - VANDENAWEELE Guy – GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice

Absents excusés :

LE GUILLOUX Vanessa a donné procuration de vote à LEBLOND Christine.
LEMAITRE Stéphanie.

THIENNETTE Claude a donné procuration de vote à YBERT Valéry.

Absente : LACAILLE Estelle.

Secrétaire de séance :

POZZO Maryvonne.

3 – DOMAINE & PATRIMOINE

3.1 – Acquisitions

Achat d'une partie de terrain situé rue des Mares

- Délibération n° DEL2024-09-02

M. Le Maire rappelle aux conseillers que par délibération datée du 18 janvier 2024, n° DEL2024-01-06, il a été décidé de faire une proposition d'achat de la parcelle cadastrée Section AH, Numéro 292, d'une superficie de 3 ha, 60a et 24 ca au prix de 115 000 €.

M. Le Maire informe les conseillers que la surface d'acquisition est de 01ha 73a et 85ca.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, La Délibération du 18 janvier 2024, n° DEL2024-01-06,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser M. Le Maire à faire une proposition d'achat au propriétaire de la parcelle cadastrée Section AH, Numéro 292 (pour partie), et située rue des Mares,

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

pour un montant maximum de 115 000 € pour une superficie de 01ha, 73a et 85 ca.

Article 2 : que les crédits nécessaires seront prévus sur le budget principal commune 2024, en dépenses d'investissement, à l'article 2111 ;

Article 3 : d'autoriser M. Le Maire à signer l'ensemble des pièces administratives se rapportant à cet achat ;

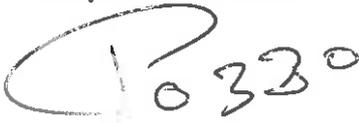
Article 4 : que le notaire chargé de la rédaction de l'acte notarié sera l'étude notariale de maître Frédéric GODEY, basée à Saint-Pierre-Eglise ;

Article 5 : que les frais de rédaction de l'acte seront à la charge de l'acquéreur ;

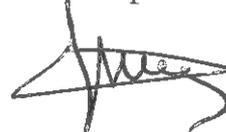
Article 6 : que cette délibération modifie la délibération n° DEL2024-01-06 du 18 janvier 2024.

Adoptée à la majorité des votants
(13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)
Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 5 septembre 2024,

La Secrétaire de Séance,
Maryvonne POZZO



Le Maire,
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.